

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 31	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 12	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 mai 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-21.2 :

Plateau de Frescaty : projet de cession de Metz Métropole à l'association ESPOIR 57.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

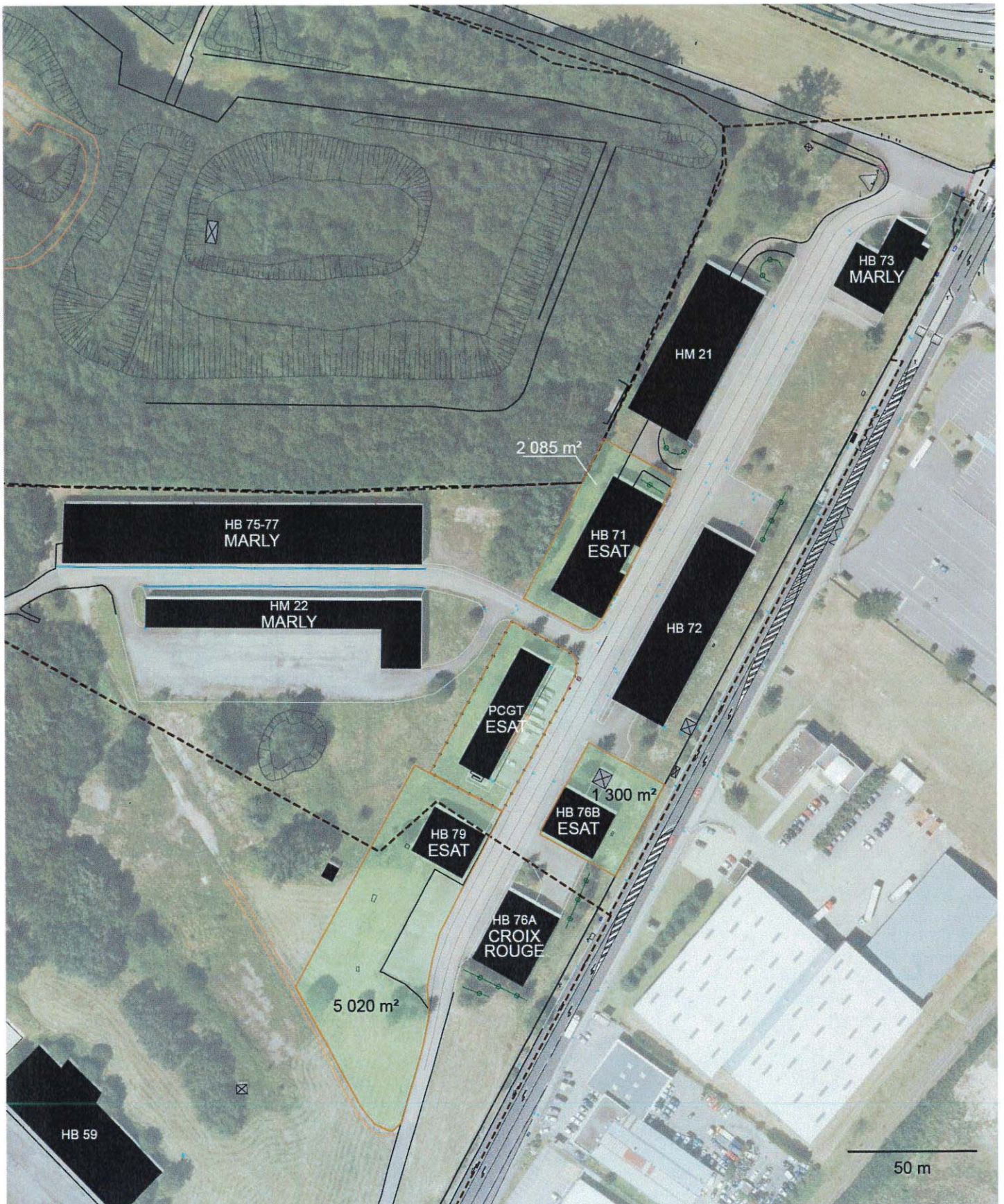
Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,
VU la convention de gestion foncière entre Metz Métropole et l'EPFL, qui fixe les conditions de gestion du site en « bon père de famille », en date du 2 juillet 2013, et ses avenants,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU l'acte de cession en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128,
VU la délibération du Bureau en date du 22 février 2016 portant cession de terrains de Metz Métropole à l'association ESPOIR 57,
VU l'évaluation de la valeur des immeubles Poste de Commandement du Groupe de Télécommunications (PCGT), Hangar Béton (HB) 71, HB 76B et HB 79 de l'ex-Base Aérienne 128 par France Domaine en date du 23 mars 2016,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT la volonté d'accueillir dès 2016 de premières activités économiques, sociales et solidaires sur le Plateau de Frescaty et notamment sur le secteur Saint-Privat,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder les premières parcelles bâties, d'une surface d'environ 10 400 m², sous réserve d'arpentage, scindées en quatre parcelles : 2 025 m² autour du Poste de Commandement du Groupe de Télécommunications (PCGT : 1 157m² environ), de 2 060 m² autour du Hangar Béton (HB) 71 (1 278 m² environ) de 1 300 m² autour du HB 76B (366 m² environ) et de 5 020 m² autour du HB 79 (515 m² environ) à l'association ESPOIR 57 qui souhaite y regrouper l'ensemble des structures et services qu'elle gère,
CONSIDERANT la demande de précisions sur les modalités de cette opération de cession immobilière (avis France Domaine et montage financier) émanant du notaire chargé de la rédaction des actes,

RAPPORTE la délibération du Bureau en date du 22 février 2016 portant cession de terrains de Metz Métropole à l'association ESPOIR 57,
DECIDE de donner son accord à la cession au bénéfice de l'association ESPOIR 57 des terrains situés sur la Commune de Marly, sur les parcelles section 30 numéro 6 et section 34 numéro 131, d'une surface globale de 10 400 m² environ, sous réserve d'arpentage, et en cours d'acquisition par Metz Métropole auprès de l'EPFL, au prix de vente fixé à 1 160 000 € HT, compte tenu du versement par l'association ESPOIR 57 d'une somme de 40 000 € HT au titre de l'occupation anticipée des lieux, soit au total 1 200 000 € HT, prix validé par France Domaine lors de son évaluation du 23 mars 2016,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et les actes ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



PLATEAU DE FRESCATY // DECOUPAGE PARCELLAIRE ESPOIR 57

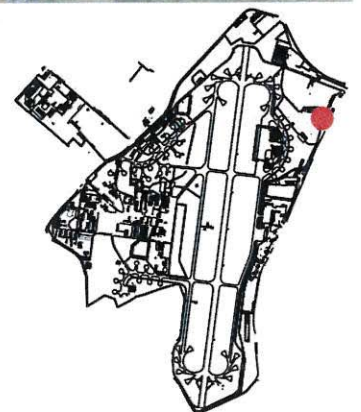
5 020 m² surface de terrain attendant proposée

parcellaire proposé à l'association ESPOIR 57

----- parcellaire existant

RÉCAPITULATIF DES SURFACES

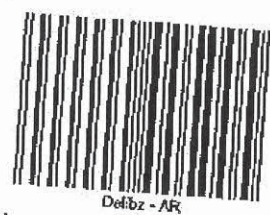
PCGT	bâtiment : 1 157 m ²	parcelle : 2 025 m ²
HB 71	bâtiment : 1 278 m ²	parcelle : 2 085 m ²
HB 76B	bâtiment : 366 m ²	parcelle : 1 300 m ²
PCGT	bâtiment : 515 m ²	parcelle : 5 020 m ²



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 18 – Adhésion au RENETA. <i>Annexe</i> : Statuts.	1 1	
Point 19 – Pnri : Approbation de la convention d'objectifs 2016-2020 avec le Syndicat Mixte. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Point 20 – Mont Saint-Quentin : mise en œuvre du programme d'actions 2016-2020 du plan de gestion du site classé – affectation de l'Autorisation de Programme.	1	
Point 21.1 – Plateau de Frescaty : acquisition de terrains par MM auprès de l'EPFL. <i>Annexe</i> : Plan.	1 1	
Point 21.2 – Plateau de Frescaty : projet de cession de MM à l'association ESPOIR 57. <i>Annexe</i> : Plan.	1 1	
Point 22 – Convention de partenariat entre MM et l'AGURAM pour l'année 2016. <i>Annexe</i> : Convention. <i>Annexe</i> : Programme partenarial 2016.	1 1 1	
Point 23 – Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association TCRM-BLIDA – Convention d'objectifs et de moyens. <i>Annexe</i> : Convention. <i>Annexe</i> : Liste matériel mise à disposition.	1 1 1	
Point 24 – SPL Metz Métropole Moselle Congrès : approbation d'une convention financière au titre de 2016. <i>Annexe</i> : Convention. <i>Annexe</i> : Budget fonctionnement 2016.	1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

